

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro **204/2023/RECH**
Conseil d'Administration du 27 janvier 2023 :

Sujet : Affiliation du Centre d'Investigation Clinique (CIC) du Centre Régional Hospitalier Universitaire (CHRU) de Limoges à l'Ecole Doctorale Biologie, Chimie, Santé (BCS)

Après avis favorable de la Commission Recherche en date du 9 janvier 2023, est soumise au vote des conseillers :

- L'affiliation du CIC du CHRU de Limoges à l'Ecole Doctorale Biologie, Chimie, Santé

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0
Ne souhaite pas participer au vote : 0

Fait à Limoges, le 27 janvier 2023

La Présidente de l'Université

Isabelle KLOCK-FONTANILLE

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de janvier 2023.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 27 janvier 2023.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*